

ASSEMBLEE VERSAMMLUNG

84^e séance du 15 juin 2019
84. Sitzung vom 15. Juni 2019

Procès-verbal Protokoll

Présents : 51 délégués *Excusés :* 7 *Absents :* 2.
Annusend: 51 Delegierte *Entschuldigt:* 7 *Abwesend:* 2.

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: M. François Ferreira, M. Daniel Ruffieux, Mme Marie-Luce Baechler, M. Aloïs Gilli, Mme Valentine Murith, Mme Petra Del Curto, M Daniel Werro.

Absents / Abwesend: M. l'Abbé Adalric Jatsa, Mme Véronique Laurencet-Esseiva.

Prendent part à la séance / Nehmen an der Sitzung teil: M. le Vicaire épiscopal Jean Glasson, Pater Pascal Marquard, Bischofsvikar, M. Louis Both, Adjoint du Vicaire épiscopal, Frau Marianne Pohl-Henzen, Adjunktin des Bischofsvikars, Mme Patricia Panchaud, Administratrice, M. Martin Peyraud, Responsable administratif, M. Dominique Golliard, Frau Petra Perler, Kommunikationsverantwortliche, Mme Véronique Benz, Responsable du Service de la communication, Mme Corinna Timm, Interprète, M. Patrick Mayor, Président du Conseil exécutif, Mme Yvonne Stempfel, Vice-présidente du Conseil exécutif, M. Bruno Boschung, membre du Conseil exécutif, M. Christian Bussard, membre du Conseil exécutif, M. Gérald Telley, membre du Conseil exécutif désigné par l'Évêque.

Invités / Gäste: M. Jean-Claude Goldschmid, journaliste Freiburger Nachrichten, Mme Anne-Elisabeth Nobs, Conseillère synodale de l'Église évangélique réformée du Canton de Fribourg.

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: Mgr Charles Morerod, Évêque de LGF.

Absents / Abwesend: M. Claude Nordmann, le Représentant de la communauté israéliélite.

Ordre du jour

- Ouverture de la séance – Prière
- Communications du Président
- Approbation des procès-verbaux
 - de la 82^e séance du 11 décembre 2018
 - de la 83^e séance du 15 décembre 2018
- Assermentations
 - Validation des élections complémentaires de délégués par la Commission des Affaires juridiques
 - Assermentation des nouveaux délégués
 - Validation de l'assermentation de M. Gérald Telley
- Élection de trois membres de la Commission des Affaires juridiques
 - Présentation des candidats
 - Élection

Traktanden

- Eröffnung der Sitzung – Gebet
- Mitteilungen des Präsidenten
- Genehmigung der Protokolle
 - der 82. Sitzung vom 11. Dezember 2018
 - der 83. Sitzung vom 15. Dezember 2018
- Vereidigung
 - Validierung der Ergänzungswahlen von Delegierten durch die Kommission für Rechtsfragen
 - Vereidigung der neuen Delegierten
 - Validierung der Vereidigung von Herrn Gérald Telley
- Wahl von drei Mitgliedern der Kommission für Rechtsfragen
 - Vorstellung der Kandidaten
 - Wahl
- Wahl des Präsidenten der Justizkommission

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none">6. Élection du Président de la Commission juridictionnelle7. Élection de trois membres suppléants de la Commission juridictionnelle (art. 98 RPJA)8. Comptes 2018 de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg<ol style="list-style-type: none">a) Rapport du Conseil exécutifb) Rapport de la Commission de gestionc) Entrée en matièred) Discussion centre de charges par centre de chargese) Projet d'arrêté du Conseil exécutiff) Discussiong) Approbation du projet d'arrêté9. Rapport sur l'activité de la Commission juridictionnelle pour l'année 2018<ol style="list-style-type: none">a) Présentationb) Rapport de la Commission des affaires juridiquesc) Discussiond) Approbation10. Proposition du Conseil exécutif de la modification de l'art. 31 RP<ol style="list-style-type: none">a) Présentation par le Président du Conseil exécutifb) Entrée en matièrec) Si demandé, nomination d'une Commission spéciale11. Divers<ol style="list-style-type: none">a) Sorties d'Égliseb) Divers | <ol style="list-style-type: none">7. Wahl von drei Ersatzmitgliedern der Justizkommission (Art. 98 KVRR)8. Rechnung 2018 der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg<ol style="list-style-type: none">a) Bericht des Exekutivratesb) Bericht der Geschäftsprüfungskommissionc) Eintretensdebatted) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstellee) Beschlussentwurf des Exekutivratesf) Diskussiong) Genehmigung des Beschlussentwurfes9. Bericht über die Tätigkeit der Justizkommission für das Jahr 2018<ol style="list-style-type: none">a) Vorstellungb) Bericht der Kommission für Rechtsfragenc) Diskussiond) Genehmigung10. Vorschlag des Exekutivrates zur Änderung des Art. 31 PR<ol style="list-style-type: none">a) Erläuterung des Vorschlags durch den Präsidenten des Exekutivratesb) Eintretensdebattec) Falls beantragt, Ernennung einer Spezialkommission11. Verschiedenes<ol style="list-style-type: none">a) Kirchenaustritteb) Verschiedenes |
|--|--|

La séance est ouverte à 8.00 heures.

Die Sitzung wird um 8.00 Uhr eröffnet.

1. Ouverture de la séance – Prière

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet

M. le Président. MM. les Vice-Présidents, Mesdames, Messieurs les délégués, sehr geehrte Damen und Herren Delegierte, M. le Président du Conseil exécutif, Mme, MM. les membres du Conseil exécutif, Mme la Secrétaire de l'Assemblée, M. le Responsable administratif et les autres personnes de l'administration avec l'interprète, j'ai le très grand plaisir de vous saluer et d'ouvrir la 84^{ème} séance plénière de la CEC, la première ordinaire de cette législature.

Ich freue mich sehr, Sie zur 84. Plenarversammlung der kkK willkommen zu heissen und erkläre die Sitzung als eröffnet.

Je salue tout spécialement aussi le Vicaire épiscopal, M. l'Abbé Jean Glasson. Son adjoint M. Louis Both. Et l'adjointe du Vicaire épiscopal de langue allemande, Mme Marianne Pohl-Henzen. Les responsables de la Communication de la CEC et un rédacteur des Freiburger Nachrichten, M. Goldschmid.

Je suis très heureux de saluer la représentante de l'Église évangélique réformée du Canton de Fribourg, en la personne de Mme Anne-Elisabeth Nobs. Une très cordiale bienvenue aussi. Ça me réjouit que vous soyez des nôtres.

Malheureusement différentes personnes ont dû s'excuser.

Du côté du Conseil exécutif est excusé M. Bruno Boschung. Il est empêché dans sa fonction de Vice-président de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Ils ont deux jours de séance. Alors il ne peut pas être des nôtres. Il regrettait beaucoup d'être absent lors de la première séance.

Nous allons d'entrée confier cette séance, nos débats et réflexions, nos décisions, à la protection et, à la fin de la semaine de Pentecôte, aux lumières du Saint-Esprit.

Pour la prière en français, je donne la parole à M. Michel Mettraux. Et je prie l'Assemblée de se lever.

M. Michel Mettraux. Évangile du jour :

En ce temps-là, Jésus disait à ses disciples :

« Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens :

Tu ne manqueras pas à tes serments, mais tu t'acquitteras de tes serments envers le Seigneur.

Eh bien ! moi, je vous dis de ne pas jurer du tout, ni par le ciel, car c'est le trône de Dieu, ni par la terre, car elle est son marchepied, ni par Jérusalem, car elle est la Ville du grand Roi. Et ne jure pas non plus sur ta tête, parce que tu ne peux pas rendre un seul de tes cheveux blanc ou noir. Que votre parole soit « oui », si c'est « oui », « non », si c'est « non ».

Ce qui est en plus vient du Mauvais. »

-Acclamons la Parole de Dieu.

M. le Président. Merci M. Mettraux. Für das Gebet auf Deutsch gebe ich das Wort Norbert Talpas.

Norbert Talpas. Ich habe Euch statt eines Gebets einen besinnlichen Text mitgebracht zum Thema:

Der Geist der Liebe

Der Geist, der in dir wohnt und dich beseelt, der wirkt sich in deiner Umgebung aus. Dein Zuhause kann ein Stück Himmel sein oder ein kalter Raum zwischen toten Steinen. Fühlst du dich in dieser harten Welt nicht imstande zu Freundlichkeit und Liebe, dann behalte deine Not nicht für dich. Versuche, Stille zu schaffen, zu beten, den Geist des Lichtes wahrzunehmen, den Geist der Liebe, den Geist Gottes. Wenn Gottes Geist anfängt, in unseren Herzen zu wohnen, werden wir auch seine wunderbaren Früchte ernten: Liebe, Fröhlichkeit, Frieden, Geduld, Freundlichkeit, Güte, Treue, Sanftmut, Gelassenheit und ein einfaches Wesen.

M. le Président. Vielen Dank. Nehmen Sie bitte Platz. Vous pouvez vous asseoir.

2. Communications du Président

2. Mitteilungen des Präsidenten

M. le Président. Je viens au point deux de l'ordre du jour, communications du président. Ce ne sont pas des communications de président, mais d'abord quelques questions pratiques. Et deuxièmement, nous traiterons le changement de l'ordre du jour.

D'abord, un avis pratique, vous avez constaté qu'on a après cette Assemblée constitutive du mois de décembre, disposé la salle un peu autrement. Vous avez vu, qu'il y a un podium pour la Présidence. Ce n'est pas pour nous surélever, mais j'ai constaté la dernière fois que j'ai de la peine à voir quand quelqu'un demande la parole. La salle est quand même profonde et ainsi je vois un peu mieux si quelqu'un demande la parole. On ne pouvait pas mettre le podium de la Présidence au milieu, parce que nous avons ici le beamer qui va directement sur la paroi devant, alors ma tête aurait été toujours au milieu. Ça ne va pas. Et vous avez vu que le Conseil exécutif a pris place ici à mes côtés. Et ce qui est nouveau pour les anciens, les quatre scrutateurs ont pris place au milieu. Je les prie vite de se lever. Vous voyez les quatre scrutateurs, il y a des deux côtés de la rangée deux personnes, une personne va compter les voix devant elle et l'autre personne va compter les voix qui sont derrière. Et de l'autre côté la même chose. Et Mme Thiémard va récolter les voix qui ont été comptées et va chaque fois me communiquer le résultat du vote. Ainsi vous voyez comment nous nous sommes organisés.

En ce qui concerne l'ordre du jour, je donne d'abord la parole au président du Conseil exécutif.

M. Patrick Mayor. M. le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je vous prie de reporter les points 9 et 10 de l'ordre du jour à une prochaine séance pour vice de procédure. En effet, il s'agit du pourcentage de la péréquation et la compétence propre du Conseil exécutif. Notre administration et moi-même avons pensé que ce serait bien de mettre ces sujets à la première séance, mais en fait on a omis de les soumettre lors de la séance de la CoGest, donc la CoGest n'a pas pu y réfléchir. Alors on mettra ça pour une prochaine séance, d'ici la fin de l'année. De toute façon on sera toujours sur la période budgétaire de la dernière fois. Merci.

M. le Président. Merci bien. J'ouvre la discussion concernant cette proposition de renvoyer les points 9 et 10 de l'ordre du jour. Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Ce n'est pas le cas, alors ces deux points 9 et 10 sont renvoyés à la prochaine séance.

La Présidence a aussi une proposition à vous faire concernant l'ordre du jour. Vous avez reçu dans vos documents le rapport 2018 de la Commission juridictionnelle. Le Statut prévoit que l'Assemblée approuve

ce rapport de la Commission juridictionnelle. Nous avons omis de le mettre à l'ordre du jour pour la raison suivante : en général lors de la séance où les comptes sont traités, on traitait toujours aussi le rapport de gestion du Conseil exécutif et le rapport de la Commission juridictionnelle. Étant donné que le Conseil exécutif nous avait présenté lors de notre séance du 11 décembre dernier, lors de la dernière séance de la législature, un bilan de législature, il n'y a aujourd'hui pas de rapport du Conseil exécutif. L'Assemblée avait pris connaissance de ce bilan de législature. Il n'y avait évidemment plus de rapport de gestion pour 2018, car il était inclus dans ce bilan de législature. Il n'y avait de ce fait pas besoin de mettre le rapport du Conseil exécutif à l'ordre du jour et nous avons en même temps oublié de mettre à l'ordre du jour le rapport de la Commission juridictionnelle. Vous avez reçu ce rapport dans vos documents, mais au moment où j'ai été mis au courant, l'ordre du jour était déjà établi. La Présidence vous propose de mettre l'approbation du rapport de la Commission juridictionnelle aussi à l'ordre du jour. Je le regrette et je le dis en allemand :

In früheren Jahren hat die Justizkommission ihren Bericht immer in beiden Sprachen abgegeben. Leider war das für 2018 nicht der Fall und sie haben nur einen kurzen Bericht auf Französisch erhalten. Ich weiss nicht, warum wir ihn dieses Mal nicht auf Deutsch erhalten haben. Herr Sansonnens hat ihn nur auf Französisch abgegeben. Aber es ist ein ganz kurzer Bericht, von dem Sie Kenntnis genommen haben.

La Présidence vous propose de mettre l'approbation de ce rapport à l'ordre du jour. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Ce n'est pas le cas.

Je vous rappelle alors la nouvelle numérotation de l'ordre du jour : au point 8, nous avons les comptes comme prévu, ensuite nous avons un nouveau point 9 « Rapport de la Commission juridictionnelle », point 10 « Proposition du Conseil exécutif de la modification de l'art. 31 RP » et le 11 les « Divers ». Est-ce que tout le monde est d'accord avec cette nouvelle disposition de l'ordre du jour ? Personne ne s'y oppose. Alors la proposition est acquise. Je vous remercie beaucoup pour votre compréhension.

3. Approbation des procès-verbaux **3. Genehmigung der Protokolle**

- a) **de la 82^e séance du 11 décembre 2018**
- a) **der 82. Sitzung vom 11. Dezember 2018**

M. le Président. D'abord, l'approbation du procès-verbal de la 82^{ème} séance du 11 décembre. Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer au sujet de ce PV ? Ce n'est pas le cas. Ce PV est tacitement approuvé.

- b) **de la 83^e séance du 15 décembre 2018**
- b) **der 83. Sitzung vom 15. Dezember 2018**

M. le Président. Le deuxième procès-verbal concerne notre séance constitutive du 15 décembre. Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer au sujet de ce PV ? Ce n'est pas le cas. Ce PV est également approuvé tacitement. Et je remercie beaucoup le personnel de l'administration qui a rédigé ces deux PV. Ce n'était pas évident, surtout celui de la séance constitutive, notamment avec les résultats des élections. Parfois j'ai aussi fait une faute. Les débats sont enregistrés et des fois j'ai seulement dit : « Vous voyez les noms sur l'écran. ». Et je ne les ai pas cités, alors il fallait reconstituer.

4. Assermentations **4. Vereidigung**

- a) **Validation des élections complémentaires de délégués par la Commission des Affaires juridiques**
- a) **Validierung der Ergänzungswahlen von Delegierten durch die Kommission für Rechtsfragen**

M. le Président. Cinq délégués ont dû être remplacés. Et pour valider ces élections, je donne la parole au Président de la Commission des Affaires juridiques, M. Robert Eugster.

M. Robert Eugster. M. le Président, MM. les Vice-présidents, M. le Vicaire épiscopal, Mme la représentante du Vicaire épiscopal pour la partie germanophone, M. le Président, Mme et MM. les membres du Conseil exécutif, Madame et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues, j'ai l'honneur et la joie de vous présenter le rapport de la Commission des affaires juridiques qui, dans sa séance de ce

matin, a procédé, selon l'art. 19 lettre a) du Règlement de l'Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du Canton de Fribourg, à la vérification de l'élection de 5 nouveaux délégués, à savoir :

Mme Fernande Bersier du cercle 8, en remplacement de M. Nicolas Codourey, démissionnaire, M. Maurice Jaccottet du cercle 17, en remplacement de M. Stéphane Rosset, démissionnaire, Mme Bernadette Wohlhauser du cercle 23, en remplacement de Mme Yvonne Stempfeli, élue au Conseil exécutif, M. l'Abbé Alain Voisard, délégué des prêtres, diacres et agents pastoraux laïcs, en remplacement de Frère Pierre Hostettler, démissionnaire et de M. Bertrand Georges, aussi délégué des prêtres, diacres et agents pastoraux laïcs, en remplacement de M. l'Abbé Roberto Pellizzari, démissionnaire.

La vérification s'est faite sur la base du document mis à notre disposition par M. Martin Peyraud, responsable administratif. Qu'il en soit remercié.

Les élections des deux représentants pastoraux, ne suscitent aucune remarque. Ce n'est pas tout à fait le cas en ce qui concerne le remplacement des trois démissionnaires dans les trois cercles paroissiaux cités. En effet, notre Commission a pris acte de quelques entorses au Règlement concernant l'exercice des droits politiques ecclésiastiques. Des informalités semblables, dues essentiellement aux difficultés de la nouvelle procédure électorale, mais n'affectant pas la validité des scrutins, ont déjà été portées à la connaissance de l'Assemblée par le Bureau provisoire, où ils ont pu prendre note dans le PV de la 83^{ème} assemblée à la page 4. C'est pourquoi, en appliquant les principes de la proportionnalité et de l'équité, notre Commission vous propose de ne pas en tenir compte. Cependant, nous invitons le Conseil exécutif à rappeler aux paroisses le respect des dispositions et instructions en vigueur en matière d'élections. Par conséquent la Commission des affaires juridiques vous propose, à l'unanimité des membres présents, de valider les élections, en souhaitant la chaleureuse bienvenue et beaucoup de satisfaction aux nouveaux délégués au sein de notre Assemblée. Merci.

M. le Président. Je remercie beaucoup M. Eugster et sa Commission pour le sens pratique de la chose.

b) Assermentation des nouveaux délégués

b) Vereidigung der neuen Delegierten

M. le Président. Et je suis heureux que nous puissions maintenant procéder à l'assermentation des cinq nouveaux délégués que je prie de s'avancer ici. Il faut également assermenter trois délégués qui étaient absents lors de la séance constitutive. Alors je prie les huit délégués à assermenter de s'avancer ici.

Je suis très content que les huit personnes soient présentes. Nous allons procéder à l'assermentation. Je prie l'Assemblée de se lever.

Je vais maintenant lire la formule du serment dans les deux langues. Après cela, je citerai le nom de chaque délégué. En citant le nom, je prie le délégué concerné ou la déléguée concernée, de lever la main droite et de dire : « je le jure ». Ich werde jetzt die Eidesformel in beiden Sprachen vortragen. Ich bitte dann die Person, wenn ich den Namen der einzelnen Delegierten erwähne, die rechte Hand zu erheben und es mit «ich schwöre es» zu bestätigen.

La formule de serment est la suivante : « En présence de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, je jure de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge. In Gegenwart Gottes, des Vaters, des Sohnes und des Heiligen Geistes, schwöre ich, die Pflichten meines Amtes getreu und gewissenhaft zu erfüllen. »

Mme Fernande Bersier. « Je le jure. »

M. Maurice Jaccottet. « Je le jure. »

Frau Bernadette Wohlhauser. « Ich schwöre es. »

M. l'Abbé Alain Voisard. « Je le jure. »

M. Bertrand Georges. « Je le jure. »

Mme Elisabeth Michaud-Wicht. « Je le jure. »

Sœur Emmanuelle Donzallaz. « Je le jure. »

M. Maurice Seydoux. « Je le jure. »

M. le Président. Je vous félicite. Je vous remercie beaucoup pour votre engagement et j'espère que vous aurez beaucoup de satisfaction à l'accomplissement de cette nouvelle tâche. Beaucoup de joie. Je sais qu'il y

a aussi des tâches, mais je vous souhaite beaucoup de joie aussi. Merci bien. Je vous prie de prendre place et l'Assemblée aussi.

c) Validation de l'assermentation de M. Gérald Telley

c) Validierung der Vereidigung von Herrn Gérald Telley

M. le Président. Il faut une petite explication. M. Telley est le représentant de l'Évêque au sein du Conseil exécutif. Sa nomination avait juste eu lieu avant notre séance constitutive, alors il n'a pas pu participer à la séance constitutive et n'a pas été assermenté. Afin que tous les membres du Conseil exécutif puissent commencer de plein droit le travail, s'est posée la question de son assermentation. Dans le Règlement sur l'organisation du Conseil exécutif (art. 15), il est dit : « les membres du Conseil exécutif entrent en fonction dès leur assermentation ». Cela veut dire que M. Telley devait être assermenté pour pouvoir participer de plein droit aux séances du Conseil exécutif. Ça, c'est une première chose. Une deuxième chose, dans notre Règlement de l'Assemblée (art. 10 et 73), il est dit que : « les membres du Conseil exécutif et les membres de la Commission juridictionnelle sont assermentés devant l'Assemblée ». Et dans une deuxième disposition, il est dit : « l'Assemblée peut déléguer cette compétence à la Présidence ».

La Présidence a pris la décision de confier cette délégation de compétence, un peu à l'avance. Aujourd'hui, nous venons devant vous pour vous demander de confirmer cette délégation de compétence. Est-ce que quelqu'un a une question ? On veut éviter que l'assermentation de M. Telley ne soit jamais mise en cause, que tout se passe bien. Mais on ne pouvait quand même pas attendre son assermentation jusqu'à aujourd'hui. La Présidence a procédé le 26 février à l'assermentation de M. Telley. Nous trois de la Présidence, en présence de deux autres membres du Conseil exécutif et de deux personnes de l'administration. Et comme il se doit, nous l'avons fait ici au 3^{ème} étage à la chapelle. Questions ? S'il n'y a pas de questions, nous allons voter, car nous voulons que ce soit clair et net et en ordre d'un point de vue juridique. Les scrutateurs pourront pour la première fois entrer en fonction.

Je vous pose la question : celles et ceux qui veulent bien valider la délégation de compétence à la Présidence pour l'autoriser à procéder à l'assermentation d'un membre du Conseil exécutif, sont priés de le manifester en se levant. Vous pouvez vous asseoir. Contre-épreuves ? Abstentions ?

Je vous communique le résultat de ce vote : par 48 oui et 1 abstention, vous avez approuvé cette délégation de compétence. Merci bien. Suite à une petite incohérence lors de ce vote, je profite de l'occasion de prier les délégués de participer ensuite chaque fois aux votes. Il y a 51 délégués présents dans cette salle aujourd'hui. Ça veut dire que la majorité absolue est de 26. Mais on constate qu'il y a seulement 48 qui ont participé à ce vote, il y a un petit écart, mais ça ne remet pas en cause le vote. Je vous prie de vous exprimer quand on vous le demande. Merci.

5. Élection de trois membres de la Commission des Affaires juridiques

5. Wahl von drei Mitgliedern der Kommission für Rechtsfragen

a) Présentation des candidats

a) Vorstellung der Kandidaten

M. le Président. Vous avez dans votre ordre du jour l'élection de deux membres, ils sont effectivement trois maintenant. Je vous rappelle, lors de notre séance constitutive, nous avons élu la Commission des affaires juridiques M. Eugster en tant que président et quatre membres. Et deux postes étaient encore libres. Alors il fallait encore trouver deux personnes. Entre temps, une personne qui a été élue le 15 décembre, a déjà démissionné. C'était M. Roberto Pellizzari. Alors il doit aussi être remplacé. Ça veut dire qu'aujourd'hui, nous devons élire trois personnes pour cette Commission des affaires juridiques. Nous avons trois propositions à vous faire en la personne de M. Martin Hüging, M. François Roubaty et M. René Jaquet. Je prie les trois personnes de se lever. M. Roubaty et M. Jaquet nous sont bien connus. M. Hüging on connaît un peu moins. Vous voulez vous présenter ?

M. Martin Hüging. Bonjour tout le monde. Je laisse un peu de côté les formalités. Certains me connaissent, d'autres ne me connaissent pas. Je suis fraîchement catholique. Je suis entré en pleine communion il y a 3 ans. C'est d'ailleurs avec l'Abbé Roberto Pellizzari qui m'a à l'époque aussi confirmé. Je suis marié, je suis père de trois garçons, 21, 19 et 14 ans. Je suis un peu ici grâce à Mme Cécile Thiémard qui m'a proposé. Je ne sais pas faire les discours non plus. Est-ce que quelqu'un a une question ? De profession, je suis médecin-dentiste. Je suis très heureux d'être là. Je me réjouis de collaborer avec tout le monde. Merci.

M. le Président. Merci bien. Est-ce que les deux autres, veulent aussi dire quelque chose ?

M. René Jaquet. Bonjour M. le Président, chers collègues, je crois que vous me connaissez. Je suis membre de cette Assemblée depuis 2003. Je suis aussi membre de la Commission financière de la Paroisse Bulle-La Tour.

M. le Président. Merci bien. Alors François il faut quand même aussi dire un mot.

M. François Roubaty. Bonjour à tous, François Roubaty, je suis Président de paroisse à Matran, depuis 16 ou 17 ans maintenant que je suis au Conseil paroissial. J'ai participé à plusieurs choses. J'ai aussi fait 15 ans au Grand Conseil. Ce poste m'intéresse et on a déjà eu une réunion où ils manquaient 3 personnes quand on s'est retrouvés. J'ai dit, pourquoi pas ? Je me mets à disposition. Je vous remercie de votre confiance.

b) Élection

b) Wahl

M. le Président. Merci bien. Je pose la question cruciale. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas. Je constate que M. Martin Hüging, M. François Roubaty et M. René Jaquet, sont élus tacitement membres de la Commission des affaires juridiques et je les félicite. La Commission est complète. Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, j'ai omis de vous dire une chose du point de vue de l'organisation. Nous allons faire une pause de rafraîchissement vers 9h45. Pour une question d'organisation, nous allons tenir ce délai de façon assez précise.

6. Élection du Président de la Commission juridictionnelle

6. Wahl des Präsidenten der Justizkommission

M. le Président. La Présidence s'est occupée de cette question, de trouver un candidat. Nous sommes en train de le faire. Nous avons des noms dans la tête, mais aujourd'hui, nous n'avons pas encore de personne qui s'est mise à disposition. Parce que cette personne qui ne peut pas être membre, ni de l'Assemblée, ni du Conseil exécutif et parce qu'elle doit répondre à des critères de formation bien précis. Ce n'est pas facile de la trouver. Alors aujourd'hui, de la part de la Présidence, il n'y a pas encore de proposition pour occuper ce poste de Président de la Commission juridictionnelle. Est-ce que quelqu'un a une proposition ? En vous rappelant que cette personne doit quand même répondre à des critères de formation bien précis.

Alors s'il n'y a pas de proposition, nous sommes bien obligés de reporter cette élection à la prochaine Assemblée. Et je peux vous dire que la Présidence s'efforcera vraiment lors de la prochaine séance de vous proposer un président pour cette Commission. Nous pensons que pour le moment ce n'est pas très urgent, parce que il n'y pas encore de recours ou de tâches que cette Commission aurait dû traiter. Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer à ce sujet ?

M. Maurice Seydoux. M. le Président, chers confrères, j'aimerais juste avoir une information concernant les critères de sélection. Si on peut nous les rappeler svp. J'imagine que c'est juriste ou avocat, mais est-ce qu'il y a autre chose ?

M. le Président. Le Vice-président va tout de suite sortir la disposition du Statut et vous la lire. Je l'ai dans la tête, mais pour être précis je le laisse faire.

M. Mathieu Canevascini. De mémoire, il faut que la personne ait une formation juridique. Il n'est pas nécessaire d'avoir le brevet d'avocat, mais il faut un diplôme de droit. Je propose qu'on continue les débats et si ma mémoire m'a trahi, je vais vérifier la disposition, je reprendrai la parole pour m'excuser. Si je ne reprends pas la parole, c'est que ma mémoire était correcte. Si ça vous convient comme réponse ?

M. le Président. M. Peyraud a trouvé.

M. Martin Peyraud. C'est l'art. 64, al. 1 du Statut : « La Commission juridictionnelle est composée de cinq membres. Deux membres, parmi lesquels le président, doivent être licenciés en droit, dont un au moins en droit suisse et un membre être de formation théologique. »

M. le Président. Merci bien pour cette explication. Important à retenir, il s'agit là de notre troisième pouvoir. Le premier pouvoir c'est vous les délégués, le deuxième pouvoir c'est le Conseil exécutif et le troisième pouvoir c'est la Commission juridictionnelle. Et il est clair qu'on ne peut pas être membre de deux de ces pouvoirs. Il faut quelqu'un de l'extérieur. D'autres remarques/questions à ce sujet ? Ce n'est pas le cas.

Et je salue aussi entre temps le Vicaire épiscopal de la partie alémanique du Canton, le Père Pascal, qui vient de nous rejoindre.

7. Élection de trois membres suppléants de la Commission juridictionnelle (art. 98 RPJA)

7. Wahl von drei Ersatzmitgliedern der Justizkommission (Art. 98 KVR)

M. le Président. Je vous dis d'ores et déjà que la Présidence vous propose de laisser ces trois postes vacants.

La raison est la suivante : les dispositions réglementaires ne sont pas très claires. Vous venez d'entendre par M. Peyraud la lecture de l'art. 64 de notre Statut qui dit que la Commission juridictionnelle est composée de cinq membres. On ne parle pas de suppléants. Après nous avons le Règlement concernant la procédure et la juridiction administrative ecclésiastiques à l'art. 98 on dit : « la Commission juridictionnelle est composée de cinq membres et de trois suppléants ». Dans ce règlement on parle tout à coup de suppléants, mais dans le Statut on n'en parle pas. Et ce qui m'a laissé un peu perplexe, c'est un alinéa un peu plus loin sous l'art. 103, récusation. À l'alinéa 3 on dit : « la Commission juridictionnelle statue en l'absence du membre concerné », c'est-à-dire d'un membre qui a dû se récuser. « Si à la suite de demandes de récusation, la Commission juridictionnelle n'est plus en nombre suffisant pour statuer, alors le Bureau de l'Assemblée de la Corporation {aujourd'hui : La Présidence} désigne un ou des suppléants extraordinaires ». Vous constatez que le Statut ne prévoit en principe pas de suppléants, mais le Règlement en parle.

J'ai vérifié un peu les rapports de la Commission juridictionnelle des deux dernières périodes administratives, et j'ai constaté qu'on n'a jamais dû faire recours à un suppléant. Vous venez de l'entendre, les suppléants devraient également répondre à des critères de formation bien précis. Demander à un juriste ou un juge licencié d'être suppléant en lui disant qu'on n'aura probablement jamais besoin de lui, c'est un peu délicat.

Et si le cas exceptionnel devait se présenter, si la Commission pour des raisons de récusation n'est plus à même de prendre des décisions, la Présidence a la faculté de nommer des suppléants extraordinaires, vous venez de l'entendre.

Pour ces raisons que je viens de vous expliquer, la Présidence vous propose de laisser ces trois postes vacants. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée. Je constate que vous êtes d'accord avec cette proposition. Je vous remercie de votre confiance.

8. Comptes 2018 de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg

8. Rechnung 2018 der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg

M. le Président. Nous pouvons déjà continuer avec le point 8 de l'ordre du jour, avec les comptes 2018 de la Corporation. Et je donne la parole à M. Telley, responsable des finances du Conseil exécutif.

a) Rapport du Conseil exécutif

a) Bericht des Exekutivrates

M. Gérald Telley. M. le Président, Mesdames, Messieurs les délégués. C'est une nouveauté pour moi d'être là devant vous puisque vous venez de confirmer mon assermentation et je vous en remercie. La délégation qui a été demandée par le président de votre Assemblée, m'a permis de travailler déjà dès le mois de février. En fait, pour boucler les comptes qui vous sont présentés ce matin et qui dégagent pour la première fois, c'était une surprise pour moi de le voir, un déficit de CHF 4'969.88, comme vous avez pu le voir dans notre rapport.

Les causes principales sont aussi indiquées. L'encaissement des impôts à la source était nettement inférieur à ce qui était prévu, pour CHF 71'851.50. Et une surprise, la venue du Pape, finalement nous a coûté, par un versement auprès de la RKZ de CHF 15'459 qui avait financé une partie de cette organisation.

Du fait que nous avons cette année un déficit et que nous mettons chaque année au budget 95 % de la contribution qui est demandée par la RKZ, il nous a semblé qu'il ne serait pas possible de verser le complément d'environ CHF 34'000 pour cette année.

Je n'ai pas d'autres commentaires. Je redonne la parole au Président.

M. le Président. Merci bien M. Tolley. Je donne la parole directement au Président de la Commission de gestion, M. Jean-Pierre Jaquet.

b) Rapport de la Commission de gestion

b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission

M. Jean-Pierre Jaquet. M. le Président, MM. les Vice-présidents, MM. les Vicaires et leurs adjoints, M. le Président du Conseil exécutif et ses membres, Mme la Secrétaire de l'Assemblée, Madame et Monsieur les invités, Mesdames et Messieurs les délégués, la Commission de gestion CoGest s'est réunie le mardi 7 mai 2019 dans sa nouvelle composition pour sa première séance de la nouvelle législature 2018 – 2023. Vous avez toutes et tous reçu le rapport de notre Commission avec la convocation à cette 84^{ème} Assemblée plénière de la CEC. Par conséquent je ne vais pas le lire.

Je vais tout de même reprendre certains éléments qui sont à souligner et le cas échéant les compléter. Au niveau des informations générales, les comptes 2018 bouclent avec un excédent de charges de CHF 4'969.88 pour un total de charges de plus de 11,6 mio CHF. À noter que le total des charges est légèrement en hausse par rapport aux 11,3 mio CHF de l'exercice précédent.

La surestimation de l'encaissement des impôts à la source au niveau du budget 2018 est le résultat d'une demande de la CoGest qui s'était basée sur le montant réellement versé en 2017. Selon M. Mayor, le Conseil exécutif proposait un montant plus faible. La facture de la RKZ pour la venue du Saint Père à Genève est vraiment peu élevée et cela est probablement dû aux nombreux dons versés. Il faut ajouter que la messe s'est jouée à guichet fermé, si j'ose m'exprimer ainsi. Et cela est très réjouissant pour tous les croyants de Suisse, quelle que soit leur religion. Pour tout ce qui concerne les collaborateurs/trices de la pastorale, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir un budget précis par chapitre. En effet, le budget se base sur l'exercice précédent, lui-même basé sur l'année civile. Mais les charges réelles suivent d'autres règles, qui sont les besoins du terrain et l'année pastorale débute en septembre, d'où des différences parfois entre le budget et les charges réelles, que ce soit au niveau des salaires ou des loyers. Pour ces derniers, on constate que la différence budget – charges réelles pour 2018 est très faible, puisqu'elle représente moins de 0.5 %.

Quelques points particuliers :

Au chapitre « Aumôneries des hôpitaux », à la page 14, le prêtre mentionné en renfort dans le rapport du Conseil exécutif, était en fait Monseigneur Rémy Berchier. Il n'est pas possible pour l'instant de dire si l'expérience va être renouvelée, car l'état de santé de Monseigneur Berchier est précaire. Aux dernières nouvelles il a de nouveau été hospitalisé. Nous lui souhaitons bien naturellement un prompt et complet rétablissement.

Concernant les chapitres « COEPS – Responsables » et « COEPS – Catéchistes », pages 16 et 17, et la demande du Conseil exécutif de les regrouper, la création de ces deux chapitres avait été demandée par la CoGest. Mais comme expliqué par notre Vicaire, M. l'Abbé Jean Glasson, de nos jours, les mêmes personnes endossent les deux rôles et par conséquent il n'est plus utile de maintenir cette séparation. Pour cette raison et dans un souci de simplification, la CoGest approuve la demande du Conseil exécutif.

Concernant le chapitre « Formation, temps sabbatique », à la page 20, l'IFM a été repris par le Centre Catholique Romand de Formation en Église, abréviation CCRFE en français.

Concernant le chapitre « Réseau Solidarité », à la page 23, le Vicaire M. l'Abbé Jean Glasson précise que ce service est très difficile à fournir, mais qu'il est aussi très utile et en pleine création. Il va encore évoluer en 2019 et les années suivantes.

Concernant les « Registres paroissiaux », à la page 30, et le blocage mentionné par le Conseil exécutif dans son rapport au sujet de la plateforme CathPers, la fourniture par l'État de données fiscales supplémentaires, telles que par exemple le numéro AVS, aurait signifié pour l'État, des coûts supplémentaires au niveau de son programme informatique et au niveau de la mise à jour de certains documents législatifs. Notre demande a donc été refusée. Mais comme il s'agit dès lors de transférer sur la plateforme CathPers les mêmes données déjà transmises aux paroisses, plus aucune modification de loi ou d'autorisation du Service de la protection des données n'est nécessaire, d'où le déblocage de la situation.

Concernant le chapitre « Organes et administration », en page 30, et plus spécialement le compte « Organes et contrôles », les charges englobent le travail supplémentaire d'audit, effectué par l'auditeur fiduciaire, dans tous les services francophones. Ce travail va se poursuivre en 2019 dans tous les services germanophones.

La reprise dans la comptabilité de la Corporation cantonale de diverses petites comptabilités, tenues par différents services, en est un des résultats. Ainsi la Corporation peut mieux contrôler l'utilisation des deniers publics, car en cas de besoin, le service concerné doit en faire la demande à la Corporation et la justifier.

Le rapport du Conseil exécutif fait mention pour le compte 1022 du bilan, à la page 42, de l'ouverture d'un compte bancaire avec carte de prélèvement. Le proverbe, chat échaudé craint l'eau froide, a plus qu'effleuré l'esprit des membres de la CoGest, à la lecture de ce commentaire du Conseil exécutif, mais les explications détaillées de Mme Panchaud, l'administratrice, sur le contrôle strict mis en place par l'administration et accepté par la Mission portugaise, ont rassuré tout le monde.

Le compte 2900 « Fonds de fusion », à la page 43, a diminué de CHF 122'471.70. Ce montant correspond aux subsides versés dans le cadre des fusions des paroisses d'Estavayer et de Fétigny-Ménières.

Dernier complément d'information, concernant le compte 2000 du bilan, à la page 42, qui affiche un montant considérable. Le manque de liquidités, dont dispose la Corporation en fin d'année, est responsable de cet état de fait. Ce n'est pas normal que des fournisseurs ne soient pas payés dans les délais pour des produits ou des prestations qu'ils ont fournis à satisfaction. Ce serait encore plus critique, si des salaires ne pouvaient plus être payés dans les délais. Par chance, la Banque Cantonale autorise la Corporation à avoir un solde négatif relativement conséquent sur son compte. Mais cette situation ne doit pas durer. La CoGest pense, comme le Conseil exécutif, qu'il sera probablement nécessaire de passer par des demandes d'acomptes dans le futur, pour résoudre ce problème. Et ce ne sont pas les taux d'intérêt créditeurs actuellement versés par les organismes bancaires, qui devraient retenir les paroisses à accepter une telle façon de faire.

Au niveau du projet d'arrêté, selon l'analyse des règlements faite par la juriste de la Corporation, aucune indication n'est faite quant à l'obligation de faire figurer le rapport de l'auditeur fiduciaire dans les considérants. Sur ce point, le Président de la Commission des affaires juridiques, M. Robert Eugster, apportera une réponse le moment venu.

Au niveau du rapport de gestion du Conseil exécutif pour l'année 2018, je n'ai rien à ajouter à ce qui a déjà été dit par notre Président.

Propositions à l'Assemblée : la CoGest, à l'unanimité, propose à l'Assemblée :

- 1) D'entrer en matière et d'accepter les comptes et le bilan 2018 de la Corporation, tels que présentés.
- 2) D'approuver le projet d'arrêté relatif aux comptes 2018 de la Corporation, en tenant compte de la correction proposée par M. Gérald Telley.
- 3) D'accepter le rapport de fin de législature du Conseil exécutif pour 2013 – 2018, en tant que rapport de gestion de la CEC et de l'approuver.

En conclusion, la CoGest tient à remercier toutes les personnes invitées et présentes pour leur implication et leur état d'esprit et se félicite d'avoir affaire à des personnes compétentes et dévouées. Un merci tout particulier à l'administratrice, Mme Patricia Panchaud et au secrétaire ad intérim, M. Martin Peyraud.

La CoGest tient également à préciser, que bien que ses membres soient là pour analyser des chiffres, ils restent sensibles à l'aspect pastoral des tâches réalisées et à réaliser. Merci de votre attention.

c) Entrée en matière

c) Eintretensdebatte

M. le Président. Merci à M. Jaquet pour son rapport exhaustif et détaillé. Merci pour le travail de la Commission de gestion. Nous constatons qu'un travail sérieux a été fait. Nous ouvrons l'entrée en matière sur les comptes 2018 de la CEC. Qui souhaite prendre la parole ?

M. Robert Eugster. M. le Président, chers collègues, je m'exprime au nom du Groupe Sarine qui regroupe les unités pastorales et les mouvements du Grand Fribourg et des cercles 4, 5, 6 et 8. Le Groupe s'est réuni en séance préparatoire le mardi 11 juin passé. L'entrée en matière n'est pas contestée, mais permettez-moi une remarque d'ordre général. Notre groupe remercie le Conseil exécutif et la Commission de gestion pour leur travail. Les remerciements sont d'autant plus mérités eu égard à une période difficile, c'est-à-dire la mise en place d'une nouvelle législature, d'un nouveau Conseil exécutif, des congés maternité (avec mes félicitations), des congés maladie, etc. Néanmoins, le Groupe se permet d'ajouter une note critique. En effet, vu les grands écarts entre les comptes et le budget de certains postes, le Groupe souhaiterait à l'avenir une discipline et une maîtrise des coûts plus actives. Il a pris acte que le Conseil exécutif et la Commission de

gestion sont conscients de la problématique et il les encourage à tout mettre en œuvre pour les améliorations prévues, en particulier le projet concernant le règlement sur les finances. Merci.

M. le Président. Merci à M. Eugster pour cette remarque. Je suis sûr qu'elle arrivera au bon endroit. Qui aimerait prendre la parole dans l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, l'entrée en matière est close. Nous allons à la discussion détaillée centre de charges par centre de charges.

d) Discussion centre de charges par centre de charges

d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle

M. le Président. Les nouveaux délégués vont constater que c'est un exercice utile, mais un peu ennuyeux. Je vous rends attentif au fait que je vais chapitre par chapitre. Je vais ouvrir la discussion, mais je pense que vous êtes préparés à cette séance. Je ne vais pas chaque fois attendre 20 secondes pour que quelqu'un prenne la parole. Si personne ne prend la parole, je continue. Je vous rends attentif. Il faudra réagir vite, en pensant que vous vous êtes bien préparés pour la séance d'aujourd'hui. Alors, nous commençons par le document des comptes à la page 5.

Vicariat épiscopal, Service communication, Bischofsvikariat, Institutions F/D, Formules jeunes, Jugendseelsorge, JUBLA – RAST Freiburg, Pastorale de la famille, Pastorale de la santé, Aumôneries Hôpitaux, Aumôneries EMS, COEPS – Responsables, COEPS – Catéchistes

M. le Président. Vous avez constaté dans le rapport du Conseil exécutif et de la Commission de gestion, que ces deux chapitres *COEPS – Responsables et COEPS – Catéchistes* vont être réunis en un seul centre de charges à l'avenir. Merci.

*Behindertenseelsorge, Aumôneries de l'Université, Formation/temps sabbatique, Ausbildungsbeiträge, Lieux de pèlerinage, Réseaux solidarité (RéSo), Accompagnement et formation en pastorale, Bildung und Begleitung, Service Catéchèse et Catéchuménat, Documentation, Katechese und Dokumentationszentrum, Tâches diocésaines et supra-diocésaines, Organes et administration, Mission italienne, Mission espagnole, Mission portugaise, Missions diverses, Institutions et Organismes, Produits autres, Produits facturation : pas de commentaires/ keine Bemerkungen.
Pages 42 et 43, le bilan : pas de commentaires/ keine Bemerkungen.*

e) Projet d'arrêté du Conseil exécutif

e) Beschlussentwurf des Exekutivrates

M. le Président. Vous trouvez ce projet d'arrêté à la dernière page du rapport du Conseil exécutif. Nous en venons à cet arrêté, que nous allons traiter article par article.

f) Discussion

f) Diskussion

M. le Président. Alors, l'article 1 qui résume les comptes de l'exercice 2018. La discussion est ouverte. La discussion est close. L'article 2 : affectation de l'excédent de charges. La discussion est ouverte.

M. Robert Eugster. M. le Président, chers collègues, je m'exprime au nom du Groupe Sarine. Le Groupe Sarine soutient la proposition de la Commission de gestion de modifier le texte de l'article 2.1. en écrivant « porter en diminution » au lieu de « verser en diminution », donc c'est une confirmation de la proposition qui a été faite par la Commission de gestion. Et peut-être je m'exprime aussi encore en ce qui concerne une question que la Commission de gestion avait formulée, en me demandant si dans les considérants, elle lit rarement les articles, que nous sommes en train de discuter, dans les considérants on devait mentionner aussi le rapport de l'auditeur fiduciaire. Ma réponse est non, étant donné que ce rapport n'est pas adressé à notre Assemblée. Donc nous ne l'avons pas vu. Nous avons pris acte que le Conseil exécutif et la Commission de gestion en ont pris acte. Et ça suffit.

M. le Président. Merci beaucoup M. Eugster pour ces deux compléments et remarques. La discussion sur l'article 2 est toujours ouverte. Elle n'est pas demandée. L'article 3 : exécution de l'arrêté. La parole n'est pas demandée. Elle est close. Et encore le titre et les considérants. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

- g) **Approbation du projet d'arrêté**
- g) **Genehmigung des Beschlussentwurfes**

M. le Président. Nous en venons au vote final des comptes, c'est-à-dire de cet arrêté. Celles et ceux qui sont d'accord d'approuver l'arrêté des comptes de la CEC pour 2018, sont priés de le manifester en se levant.

Merci bien. Contre-épreuves ? Abstentions ? Merci bien.

Vous avez accepté les comptes 2018 de la CEC à l'unanimité des 51 personnes présentes. Merci pour cette confiance et merci pour le grand travail au sein du Conseil exécutif et au sein de l'administration et évidemment aussi au sein des Vicariats.

9. Rapport sur l'activité de la Commission juridictionnelle pour l'année 2018

9. Bericht über die Tätigkeit der Justizkommission für das Jahr 2018

- a) **Présentation**
- a) **Vorstellung**

M. le Président. Comme je vous ai déjà dit au début, le Statut prévoit que l'Assemblée approuve le rapport annuel de la Commission juridictionnelle et je vous ai déjà dit la raison pour laquelle nous avons omis de le mettre à l'ordre du jour. Vous avez reçu dans les documents ce bref rapport de la Commission juridictionnelle qui n'est malheureusement qu'en français.

Je me permets de faire encore la remarque suivante. Ces dernières années, la Commission juridictionnelle a toujours rendu attentif le Conseil exécutif, et par son intermédiaire aussi notre Assemblée, qu'une instance de deuxième recours fait toujours défaut. En effet, la loi sur le Tribunal fédéral prévoit que les Cantons et les Églises reconnues, doivent disposer d'une deuxième instance de recours. La Commission juridictionnelle est l'instance de premier recours et il faudrait une instance de deuxième recours, raison pour laquelle vous avez lu dans le rapport qui vous est soumis que cette question n'est plus d'intérêt maintenant. Ce n'est plus demandé. Apparemment, par un arrêté du Tribunal fédéral cette question n'est plus d'actualité et la Commission juridictionnelle avait envoyé le 1^{er} juin de l'année passée une lettre au Conseil exécutif en disant que ce n'est plus demandé au niveau de la Corporation. Je voulais vous donner les explications afin que vous compreniez mieux cette phrase dans le rapport.

- b) **Rapport de la Commission des affaires juridiques**
- b) **Bericht der Kommission für Rechtsfragen**

M. Robert Eugster. Réunie ce matin, la Commission des affaires juridiques a examiné le rapport de la Commission juridictionnelle pour l'année 2018. Conformément à ses attributions, fixées à l'article 19 lettre b du Règlement de l'Assemblée de la Corporation catholique ecclésiastique du Canton de Fribourg, notre Commission a pris acte du rapport du 2 décembre 2018. Il en ressort que la Commission juridictionnelle a rendu un arrêt le 15 mars 2018 rejetant un recours interjeté en 2017, elle n'a subi aucune modification quant à sa composition et elle estime qu'une deuxième instance de recours n'a plus d'intérêt à la suite d'une rencontre entre le Conseil exécutif et la Commission. Notre Commission avait présenté en 2018 une remarque à ce sujet. Vous la trouverez dans le procès-verbal de l'Assemblée du 9 juin 2018 à la page 8. N'ayant pas d'autre remarque à ajouter, la Commission des affaires juridiques, de manière unanime des membres présents, propose à l'honorable Assemblée, d'approuver le rapport de la Commission juridictionnelle pour l'année 2018, en remerciant son président, M. Louis Sansonnens, et de bien vouloir aussi approuver le rapport de la Commission des affaires juridiques, tel que je viens de le présenter. Merci.

M. le Président. Merci M. Eugster. Je m'excuse que je ne lui ai pas donné la parole d'office. Merci pour le rapport de la Commission des affaires juridiques.

- c) **Discussion**
- c) **Diskussion**

M. le Président. La discussion est toujours ouverte. Elle n'est plus demandée.

d) Approbation
d) Genehmigung

M. le Président. Nous allons voter sur l'approbation de ce rapport. Celles et ceux qui sont d'accord d'approuver le rapport 2018 de la Commission juridictionnelle, comme le propose aussi notre Commission des affaires juridiques, sont priés de le manifester en se levant.

Merci bien. Contre-épreuves ? Abstentions ?

Vous avez également approuvé ce rapport à l'unanimité, c'est-à-dire avec les 51 voix des délégués présents. Je vous remercie de la confiance que vous avez témoignée également à cet organe.

Nous avons absous tous les points à l'ordre du jour qui concernent le passé et nous allons nous occuper, après la pause, du futur. Etant donné que nous ne sommes pas encore prêts, nous enchaînons avec le point 10 de l'ordre du jour, ancien point 11.

10. Proposition du Conseil exécutif de la modification de l'art. 31 RP
10. Vorschlag des Exekutivrates zur Änderung des Art. 31 PR

a) Présentation par le Président du Conseil exécutif
a) Erläuterung des Vorschlags durch den Präsidenten des Exekutivrates

M. le Président. Nous allons faire la présentation par le Président du Conseil exécutif avant la pause et l'entrée en matière après la pause afin que les débats ne soient pas interrompus. Je donne la parole au président du Conseil exécutif.

M. Patrick Mayor. M. le Président, Mesdames, Messieurs, si vous avez encore un tout petit peu de courage avant le café, je vous fais cette petite entrée en matière. Le Règlement révisé sur les paroisses est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018. L'article 31 dudit Règlement a été adapté en ce sens, qu'il a été harmonisé aux règles en matière d'incompatibilités de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980. Cette manière de procéder a été une bonne chose et permet une meilleure compréhension d'une logique juridique dans le traitement des affaires communales et paroissiales. Il y a une unité de matière qui permet au citoyen fribourgeois de comprendre la logique commune – paroisse. Par ajout des nouvelles dispositions, via l'alinéa 2bis, l'objectif de l'Assemblée de l'époque tendait à renforcer les règles en matière d'incompatibilités pour les liens de parenté et ménages communs au sein du conseil paroissial. En les appliquant aux membres de la Commission financière, le secrétaire et/ou le caissier paroissial. Par l'introduction de cet alinéa 2bis, le fonctionnement des paroisses est beaucoup plus restrictif que celui des communes. Et, il faut le dire, aucune paroisse n'a réagi lors de la consultation, ni réagi lors des explications de ce nouvel alinéa avec les courriers avant les élections 2018.

En décembre dernier, le Conseil exécutif sortant s'est donné pour mission de contrôler les incompatibilités dans le fonctionnement des conseils paroissiaux et le secrétariat de la Corporation cantonale a constaté 28 incompatibilités, provoquant l'ire de nombreuses paroisses lorsque celles-ci ont été avisées. Fort de ces remarques, le nouveau Conseil exécutif a fait analyser les dispositions de cet alinéa 2bis de l'article 31 de notre Règlement par une juriste de l'Association des communes du district de la Gruyère. Il en est ressorti une certaine incompréhension sur le durcissement de cette règle des incompatibilités qui pénalise le fonctionnement de l'institution et dans ce sens, et quand bien même que cette extension des incompatibilités a été évoquée dans le cadre de l'Association des communes, elle n'a pas été retenue. Une telle disposition est ressentie comme une entrave avec le risque de perdre des candidats potentiels pour les exécutifs, spécialement pour les petites paroisses.

Après réflexion, le Conseil exécutif a estimé que le renforcement des règles en matière d'incompatibilités au travers de l'alinéa 2bis, était trop restrictif. Il pèse lourdement sur le fonctionnement des paroisses. La vérification des conséquences de cet alinéa a clairement démontré que son application est impossible à respecter pour les paroisses. S'il est avéré que selon l'alinéa 2bis la possibilité est offerte au Conseil exécutif d'accorder des exceptions, dans des cas particuliers et à titre provisoire, il n'est par contre pas spécifié de façon précise et dans quel cas, une telle exception peut être accordée. Cela implique une analyse individuelle de chaque cas qui se présente et une pesée des intérêts qui n'est pas aisée à faire. Les conseils paroissiaux y voient une injustice et une insécurité sur le plan légal. De plus, la signification du terme « à titre provisoire », ne donne pas d'indication précise quant à la limitation dans le temps.

Nous avons contacté toutes les paroisses concernées par ces incompatibilités et nous avons visité celles pour qui elles posent le plus de problèmes. Ces visites nous montrent clairement les problèmes de recrutement, spécialement pour les petites paroisses et que les incompatibilités constatées ne perturbent pas les paroisses concernées, bien au contraire.

En Conseil exécutif, nous avons aussi étudié la possibilité d'accorder des dérogations. On peut en donner à tour de bras, mais cela nous paraît malsain. L'aspect injuste de celles-ci, nous apparaît aussi comme un écueil de l'application de ce Règlement. Depuis le début de la nouvelle législature, notre Conseil s'engage à mieux former les membres des conseils paroissiaux sur des thèmes comme la récusation, la collégialité ou la confidentialité dans le traitement des affaires paroissiales. Il nous semble qu'il doit être possible de gérer nos paroisses avec les mêmes règles, certes pas totalement idéales, que les communes. Nous ne devons pas montrer au citoyen, que c'est plus difficile de rentrer dans un conseil de paroisse plutôt que dans un conseil communal.

Alors que très souvent nos juristes prennent exemple sur l'État, pourquoi dans ce cas la Corporation devrait laver plus blanc que blanc.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite à entrer en matière et à accepter la modification de l'art. 31 dans le sens de notre proposition. Merci beaucoup.

M. le Président. Merci M. Mayor pour cette présentation de la proposition du Conseil exécutif. Je vous propose maintenant que nous fassions une pause de rafraîchissement et que nous continuions nos débats à 10h précise.

b) Entrée en matière

b) Eintretensdebatte

M. le Président. Chers délégués, merci de revenir à vos places. Nous avons entendu, juste avant la pause, le rapport du Conseil exécutif sur sa proposition de modification du Règlement sur les paroisses. Maintenant j'ouvre l'entrée en matière sur le sujet.

M. Robert Eugster. M. le Président, chers collègues, je commence à me gêner un tout petit peu parce que je prends souvent la parole et en plus je suis la seule personne ici présente dans la salle qui est tout seul avec une grande table à disposition. Je m'exprime au nom du Groupe Sarine. Le Groupe Sarine propose le maintien de l'art. 31 al. 2bis et l'art. 88 al. 2 et par conséquent s'oppose à une entrée en matière sur la proposition du Conseil exécutif qui vise la suppression de ces dispositions. A la suite de l'excellente et convaincante présentation du Président du Conseil exécutif, la position de notre groupe peut paraître un peu surprenante. D'abord, je précise que notre opposition n'est pas fondue dans du béton. Aussi, il n'est pas de notre intention, de minimiser les difficultés énoncées. C'est une pesée d'arguments pour et contre. N'ayant pas exactement la même balance que le Conseil exécutif, la nôtre penche pour le moment plutôt pour le négatif. Et voici pourquoi nous sommes de préférence favorables à un refus ou une discussion plus étendue.

Premièrement, notre Assemblée a durci les dispositions dans le but de mieux lutter contre les coteries, les copinages, la non-transparence. En bon appenzellois on aurait dit « Chüngeliwirtschaft ». Notre Assemblée avait pris la décision en étant consciente des éventuelles difficultés en vue de la mise en vigueur et à ma connaissance aucune opposition n'a été manifestée. Faire marche arrière maintenant, mettrait en doute le sérieux du travail de notre Assemblée et la représentativité des paroisses dans l'Assemblée de la Corporation ecclésiastique du Canton de Fribourg.

Deuxièmement, seules 28 sur 115 des paroisses ont fait l'objet d'incompatibilités. Autrement dit, la majorité se conforme aux dispositions en vigueur et c'est magnifique. Faire marche arrière, pourrait être ressenti comme une injustice par les paroisses qui ont fait l'effort.

Troisièmement, à une époque où notre Église est de plus en plus exposée à des critiques et adversités, la gestion des démêlés publics mérite la haute attention. Un assouplissement des dispositions sur les incompatibilités, pourrait être interprété comme un mauvais signal.

Quatrièmement, on pourrait aussi se poser la question, si les difficultés signalées sont effectivement insolubles ou au contraire sont-elles curables, en laissant un peu de temps aux paroisses concernées et aussi à la Corporation ? C'est à peine quelques mois que les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur.

Je ne mets pas en doute le bien-fondé des arguments du Conseil exécutif, qui, il est vrai, est aux premières loges quant aux ire des paroisses mécontentes. Mais je vous pose la question, si c'est vraiment opportun,

de céder aussi rapidement ? Si notre proposition de ne pas entrer en matière, n'est pas acceptée, je proposerais qu'on n'aille pas plus loin, mais quand même qu'on place, comme c'est prévu dans le Règlement d'ailleurs, une Commission spéciale qui pourrait examiner de plus près, et avec un peu plus de recul et aussi engager notre Assemblée, ces propositions. Mais avant d'aller plus loin, je vous invite à débattre ici les arguments. Et j'invite en particulier les délégués paroissiaux à nous faire part de vos expériences. Du part du groupe Sarine, il y a M. François Roubaty qui serait prêt à donner son avis. Merci.

M. Maurice Seydoux. M. le Président, chers collègues, je dois quand même rebondir sur ce qu'a dit M. Eugster tout à l'heure, car quand il a dit qu'aucune paroisse ne s'était manifestée, et bien je dois dire que ceci n'est pas vrai. Nous nous étions manifestés par oral, par écrit et nous n'avions jamais reçu de réponse. Nous sommes une paroisse qui étions dans cette situation-là. Nous nous sommes confortés bien sûr à cette nouvelle réglementation, mais qu'est-ce que ça a été difficile. Je dois juste quand même faire cette correction. Nous avons répondu à une demande du Conseil exécutif, et comme nous n'avions pas reçu de réponse, nous avons aussi écrit au Conseil exécutif, suite à quoi nous n'avons encore aujourd'hui pas reçu de réponse.

M. le Président. Merci M. Seydoux. Je donne la parole à Mme Haymoz.

Frau Yvette Haymoz. Ich spreche für die deutschsprachigen Delegierten. Wir haben diese Frage an unserer Sitzung diskutiert. Wir begrüßen diese Änderungen. Aufgrund des aktuellen Geschäftsreglements der Versammlung der kkk, Art. 21, schlagen wir folgendes vor. Heute eine Rückweisung dieses Vorschlages und dann die Bearbeitung der Frage der Änderungen in einer Spezialkommission. Danke.

M. le Président. Merci bien pour cette proposition. Alors nous sommes en présence d'une proposition de non-entrée en matière et d'une proposition de renvoi. Et engager une Commission spéciale.

M. Michel Mettraux. M. le Président, cher collègues, le système de contrôle actif avant la récente mise en vigueur avait déjà très bien fonctionné dans le cadre d'un scandale très proche géographiquement.

Dans les paroisses, souvent les tâches bénévoles sont réalisées dans des relations amicales existantes. Évidemment les paroisses sont invitées à ouvrir le cercle aux nouveaux venus ou aux personnes nouvellement motivées à s'engager. Je pense souvent à la comparaison, si on regarde dans nos Églises combien d'enfants de chœur sont par exemple d'origine portugaise et combien de Portugais sont intégrés dans les conseils de paroisse. Il y a encore un décalage que je constate. J'invite vraiment chaque paroisse à faire cette ouverture. Et cela va prendre du temps.

Lors des débats qui avaient été menés dans le cadre du groupe de travail ou de la Commission spéciale, je ne sais plus quel était son nom, il y avait eu l'expression de la difficulté des paroisses de trouver des gens, non pas parce qu'on manque de gens, mais simplement sur une paroisse, si vous avez 6-7 familles qui s'engagent vraiment grandement, qui font du bénévolat, qui prennent en charge toutes ces tâches-là, tout à coup il y a un mariage entre la secrétaire et quelqu'un d'autre et ça vous explose tout, parce que vous n'avez plus la possibilité de concilier ces engagements et les liens familiaux. Je pense que l'ouverture doit se faire. Je soutiens l'entrée en matière de cette modification.

M. le Président. Merci M. Mettraux.

M. Patrick Blanc. M. le Président, chers collègues, pour peut-être mieux me rendre compte de la situation, j'aimerais savoir combien sur les 28 paroisses ont pu résoudre ce problème, de façon à ce qu'on puisse voir vraiment s'il y a vraiment un fondement pour faire ces modifications. Merci beaucoup.

Mme Sandrine Raboud. Je suis déléguée pour l'unité pastorale Marguerite Bays, également vice-présidente de la paroisse de Villarsiviriaux. Nous avons effectivement un problème d'incompatibilité. Ça a été très émotionnel pour nos villages, également pour Orsonnens. Et c'est vrai que nous avons des gens qui s'engagent, mais il est très difficile dans nos paroisses, vu que c'est quand même très familial, de trouver des gens qui se proposent et qui viennent vers nous pour prendre ces places. Donc je vous demanderais d'accepter justement la révision du règlement. Je vous remercie.

M. le Président. Merci pour cette intervention. M. Roubaty.

M. François Roubaty. Bonjour, Mesdames, Messieurs, M. le Président, je dirais que les modifications que vous avez apportées à l'art. 31 pour harmoniser ce Règlement au niveau des incompatibilités étaient pour moi un plus que vous avez apportés. Je crois quand même au niveau du citoyen ou paroissien lambda, qui ne suit pas du tout de près les activités de l'Église, c'est quand même important qu'il voit que c'est n'est pas qu'une ou deux familles qui dirigent une paroisse. Pour moi c'est quand même important que ça reste je dirais transparent. De plus, changer les règles, pour moi, c'est revenir en arrière. C'est placer des conseillers

de paroisse, comme juge et partie. Dans un conseil tu dois pouvoir prendre des décisions en toute indépendance. Et de remodifier ce règlement, c'est revenir en arrière.

Je prends un petit exemple. On a des limitations dans nos villages, 60 ou 50 km/h, je ne suis pas d'accord de supprimer la règle et c'est un peu ce qu'on nous propose maintenant.

M. le Président. Merci M. Roubaty. La discussion concernant l'entrée en matière continue. La discussion n'est plus demandée, je donne la parole au Conseil exécutif pour répondre à des questions et prendre position.

M. Patrick Mayor. M. le Président, Mesdames, Messieurs, je vois que comme nous l'avons ressenti par rapport aux discussions qu'on a pu avoir avec les paroisses, il y a de l'émotionnel dans cette question. J'aimerais répondre à la question en relation avec les 28 incompatibilités remarquées. Il en reste 8, qui sont des grosses incompatibilités où les paroisses n'ont pas voulu ou n'ont pas pu changer. On leur a fait une dérogation en attendant les décisions de cette Assemblée. Mais je répète, qu'on a déjà travaillé avec ces paroisses en ce qui concerne les trois éléments importants, à savoir la récusation, la confidentialité et la collégialité. Ces éléments sont importants en ce qui concerne l'accompagnement des paroisses. Ce qu'il faut aussi savoir, c'est que dans cette nouvelle législature, le Conseil exécutif a décidé d'épauler toutes les paroisses qui ont des soucis. Il y a des paroisses dans le Canton, à peu près une quinzaine, où il y a des tensions, des soucis au niveau des conseils. On va les voir, on les accompagne, pour les former aussi, pour les aider à avancer. Et quand on fait ça, on réalise que certaines incompatibilités qui sur le papier semblent être importantes, en fait ne posent aucun problème, si on sait se récuser, etc. Quand même juste pour mettre en évidence la partie « éducation », plutôt que la partie sanction, rigide, que perçoit le nouveau Conseil dans ces démarches. Merci.

M. le Président. Merci pour ces compléments. Alors nous sommes en présence de deux propositions. Une proposition de non-entrée en matière. Et je vous rappelle, si vous soutenez cette proposition de non-entrée en matière, l'objet est liquidé, sauf si quelqu'un plus tard viendrait avec une motion. Si cette proposition n'est pas acceptée, nous allons voter sur la proposition de renvoi de Mme Haymoz. Cela veut dire que l'objet est renvoyé à une prochaine séance. Il y a une proposition subsidiaire de soumettre cette question à une Commission spéciale, c'est ça l'idée du renvoi qui est une discussion plus approfondie sur la question.

Si vous êtes contre la proposition de renvoi, on va faire la première lecture de cette proposition aujourd'hui. Et la deuxième lecture, en général, se fait à une séance suivante. Sauf, si l'Assemblée disait oui à une deuxième lecture aujourd'hui. Mais l'Assemblée doit approuver ce procédé. Mais en général la deuxième lecture se fait lors d'une prochaine séance, pas immédiatement. Juste pour vous rappeler et que vous soyez conscients de ce que vous votez.

Le Règlement demande de mettre d'abord la proposition de non – entrée en matière au vote.

Je vous pose la question : celles et ceux qui soutiennent la proposition du Groupe Sarine, de non-entrée en matière de cette proposition de modification du Règlement sur les paroisses, sont priés de le manifester en se levant.

Celles et ceux qui refusent la proposition de non – entrée en matière, sont priés de le manifester en se levant.

Merci, abstentions ?

Je vous communique le résultat du vote : Par 34 non et 16 oui, vous avez refusé la proposition de non-entrée en matière. Il y a 1 abstention.

c) Si demandé, nomination d'une Commission spéciale

c) Falls beantragt, Ernennung einer Spezialkommission

M. le Président. Nous venons au vote suivant. C'est la proposition de renvoi, avec option de soumettre cette proposition de modification du Règlement sur les paroisses à une Commission spéciale, avant de revenir avec l'objet devant l'Assemblée. Je vous pose la question : celles et ceux, qui sont d'accord de soutenir la proposition de renvoi du projet, sont priés de le manifester en se levant.

Celles et ceux qui sont pour un traitement de l'objet tout de suite, aujourd'hui, sont priés de le manifester en se levant.

Abstentions ?

Chers délégués, il y a apparemment deux délégués qui ont voté deux fois. Parce que il y a 51 personnes présentes et 53 voix. Alors on refait le vote.

Je vous pose encore une fois la question : celles et ceux qui approuvent la proposition de renvoi de cet objet, sont priés de le manifester en se levant.

Celles et ceux qui refusent la proposition de renvoi, sont priés de le manifester en se levant.

Abstentions ?

On arrive à un total de 51. Vous avez accepté la proposition de renvoi par 35 voix, 12 voix contre et 4 abstentions.

Etant donné que cet objet est renvoyé, mais avec l'intention qu'une Commission spéciale s'en occupe avant que l'objet revienne à l'Assemblée et que nous ne perdions pas de temps, la Présidence vous propose que la Commission pour les affaires juridiques soit nommée Commission spéciale dans cette affaire. La discussion sur cette proposition est ouverte. Est-ce que le Conseil exécutif peut vivre avec cette proposition ?

M. Robert Eugster. M. le Président, chers collègues, donc la question s'est posée si la Commission des affaires juridiques pouvait fonctionner comme Commission spéciale. Je m'exprime ici en tant que Président et je pense que oui. Je ne peux pas m'exprimer au nom des membres. J'inviterais d'autres délégués peut-être à se joindre à notre groupe, s'ils perçoivent la nécessité de nous donner des arguments pour ou contre. On a tout à fait la possibilité, on peut aller jusqu'à 14 personnes au niveau de cette Commission spéciale. J'invite par conséquent le Président à poser la question si éventuellement d'autres membres sont intéressés à se joindre à notre groupe et je les encourage vivement à le faire. Merci beaucoup.

M. le Président. Je vous pose la question, sur la base de la proposition de M. Eugster en tant que Président de la Commission des affaires juridiques, est-ce que d'autres personnes, qui ne font pas partie de la Commission des affaires juridiques, sont intéressées à faire partie de cette Commission spéciale ?

La Présidence a fait cette proposition pour faire avancer les choses. L'Assemblée est souveraine pour désigner cette Commission spéciale. Nous sommes en présence de la proposition suivante. La Commission des affaires juridiques fonctionne comme Commission spéciale dans cette affaire et elle est soutenue par M. Seydoux, M. Schöpfer, Mme Fontaine, M. Duding et M. Lainé.

Nous allons voter. Ainsi, nous allons former une Commission spéciale qui est bien entourée pour discuter de ce sujet. Celles et ceux qui sont d'accord de nommer la Commission des affaires juridiques accompagnée des cinq personnes précitées en tant que membres de la Commission spéciale, sont priés de le manifester en se levant.

Avis contraire ? Abstentions ?

Je vous communique le résultat de ce vote. Avec 50 voix sur 50, vous avez confirmé la proposition, c'est-à-dire de nommer la Commission des affaires juridiques, épaulée par Mme Fontaine, M. Seydoux, M. Schöpfer, M. Duding et M. Lainé, en tant que Commission spéciale. Apparemment une personne n'a pas voté {M. Norbert Talpas annonce son départ au personnel de l'administration}. Malgré le renvoi, l'objet peut être traité sans trop de retard. Le Conseil exécutif a l'habitude d'accepter les propositions de l'Assemblée.

11. Divers

11. Verschiedenes

- a) **Sorties d'Église**
- a) **Kirchenaustritte**

M. le Président. Nous arrivons déjà Divers. Je donne la parole au Conseil exécutif, précisément à M. Bussard. Ils m'ont demandé de faire une proposition sous les Divers.

M. Christian Bussard. M. le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, vous me permettez tout d'abord de vous remercier pour le vote précédent qui nous permettra de rediscuter de ce fameux article, qui nous pose quelques petits problèmes. En tant que responsable des paroisses francophones, je me réjouis de voir quel sort sera donné à notre proposition.

Avec la « bénédiction » de Monsieur le Président, le Conseil exécutif souhaiterait s'entretenir quelques instants avec vous toutes et tous dans les Divers de cet ordre du jour concernant la problématique de la Sortie d'Église et de son corollaire, l'uniformisation au plan cantonal de la perception d'une taxe pour les frais liés aux services religieux envers les personnes qui ont quitté l'Église, sous la forme partielle ou totale.

Actuellement et bien que les Directives sur les contributions financières envisageables pour les paroisses du canton de Fribourg du 25 mai 2010 précisent, de manière assez exhaustive, comment régler les problèmes douloureux, complexes et épineux des redevances, ces directives ne résolvent pas la problématique que rencontrent les prêtres pour traiter, avec justice, mais surtout avec miséricorde, les demandes des familles et des proches des défunts qui ont choisi de quitter l'Église, mais qui souhaitent un service religieux.

Dans sa nouvelle composition, le Conseil exécutif souhaiterait poursuivre les réflexions de ces années passées, afin de trouver une solution qui convienne à la majorité de votre noble Assemblée, une solution applicable pour et par l'ensemble des paroisses.

Une commission interne au Conseil exécutif planche sur une nouvelle rédaction des lettres type envoyées aux personnes qui ont émis le vœu de sortir de l'Église. Notre souhait, et à l'instar de la lettre que le Conseil exécutif a rédigée à votre intention et à celles des paroisses le weekend dernier, est de montrer le vrai visage de notre Église lors de ces moments difficiles et de porter ensemble le message que le Christ rédempteur nous a transmis.

Conscient que le volet financier ne doit pas être occulté, le Conseil exécutif est d'avis que la problématique de la redevance doit être repensée dans un esprit de partage et du pardon constituant les deux grandes valeurs de la religion chrétienne.

Mais pour mener à bien ce chantier, il convient d'en régler la procédure et de bien définir les rôles au sein de nos deux organisations, puis de prendre la température de votre noble Assemblée, en vous priant de bien vouloir vous déterminer afin de savoir à qui de l'Assemblée des délégués ou du Conseil exécutif incombe la responsabilité et la charge d'étudier ce projet ?

Dans la mesure où le Conseil exécutif est à l'initiative de cette proposition, nous poursuivrions volontiers les réflexions, afin de proposer un projet lors d'une prochaine Assemblée.

Dans le cas où l'Assemblée estimerait que le traitement de cette proposition est de son ressort et qu'une Commission ad hoc doit être nommée, le Conseil exécutif souhaiterait être associé aux travaux de ladite Commission.

Une chose paraît claire pour ces deux cas de figure. Le Conseil exécutif n'entend pas faire ce travail, si votre noble Assemblée n'en voyait pas la nécessité et n'entrerait pas en matière pour faire cette réflexion. Par contre, cela devrait être annoncé, quel que soit le sort donné à cette proposition, la rédaction des lettres type qui sont à disposition actuellement des paroisses, devra être adaptée par le Conseil exécutif.

J'en aurais terminé Monsieur le Président ; je vous remercie de votre attention. Le Conseil exécutif répondra volontiers à vos questions et espère vivement que l'Assemblée suivra la proposition de ce Conseil. Merci.

M. le Président. Merci à M. Bussard qui nous a soumis cette problématique qui est vraiment très importante pour notre Assemblée. Étant donné que le Conseil exécutif m'a demandé implicitement de prendre déjà un peu position là-dessus, avant que j'ouvre la parole et de savoir comment l'Assemblée va se déterminer, j'ai constaté avec les deux Vice-Présidents, que c'est évidemment un sujet extrêmement important et que c'est tout d'abord une tâche commune des Vicariats et du Conseil exécutif d'étudier ce projet, d'actualiser les lettres-type et éventuellement les Directives. Il est souhaitable que des représentants des paroisses et des pastoraux, qui sont intéressés à participer aux travaux de cette Commission, qui existe déjà, s'annoncent. Ces personnes seront invitées à participer, selon avancement des travaux, aux séances de la Commission. Ce sera du ressort des Vicariats et du Conseil exécutif de coordonner cela.

L'Assemblée n'est certainement pas contre si on encourage les Vicariats et le Conseil exécutif à s'occuper des Directives et des lettres-type, car elles ne sont souvent plus adaptées aux soucis et aux réflexions que nous nous faisons aujourd'hui. C'est très délicat. Lorsqu'il y aura des nouveaux documents, ils seront libres de les présenter à l'Assemblée qui en prendra connaissance, en les soutenant. C'est ce que je voulais dire en guise d'introduction. Vous avez entendu ce que M. Bussard a dit. Le Conseil exécutif veut s'entretenir un moment avec nous à ce sujet. Je vous invite vivement à prendre la parole et à dire ce que vous en pensez. La parole est ouverte.

M. Michel Mettraux. M. le Président, chers collègues, expérience faite lors du décès d'un ami, clairement non-membre de nos corporations ou paroisses, je suis d'avis qu'il est irrespectueux par rapport à la volonté du défunt, de faire entrer le défunt dans un lieu de culte qui ne lui convient pas. Les prêtres et les laïcs au contact des familles, ont de nombreux moyens d'accompagner les familles sans se disputer une dépouille.

M. le Président. Merci pour cette intervention.

Mme Marie-Claude Fontaine. M. le Président, chers collègues, je pense que c'est une question très délicate, très émotionnelle. Ayant vécu une fois une situation où un cercueil était, par respect pour le défunt, resté à l'extérieur de l'église et les familles qui n'étaient pas au courant de cette décision. Pour les personnes endeuillées c'est tout de même très lourd. Il faudrait quand même que ces documents soient refaits ou revus ou dans tous les cas ceux qui font ces sorties d'Église en avisent leurs familles directes. Car je pense que dans des situations de décès de jeunes, c'est déjà problématique et douloureux, mais c'est encore pire quand un parent découvre un courrier de ce genre-là. Donc je pense qu'il faut vraiment revoir ces documents-là. Merci.

M. le Président. Merci pour cette intervention.

M. Maurice Seyoux. M. le Président, chers collègues, je ne peux qu'abonder dans ce sens parce que effectivement, j'ai aussi été dans cette situation-là et je peux vous dire que c'est très difficile, malgré tout de prendre une décision. Je suis un peu sous le coup de l'émotion, car c'est relativement proche. Je peux qu'encourager que l'on reprenne ce dossier tout en bas et qu'on en fasse quelque chose de correct, pas seulement pour le clergé, mais également pour nous, les conseillers paroissiaux qui sont mis devant ce fait. Financièrement, on doit prendre position. C'est très difficile pour nous, mais pour le prêtre ça doit être encore pire que de prendre cette décision dire « non, tu n'entres pas dans cette église », ce n'est pas du tout la vocation d'un prêtre. C'est vraiment important que l'on rediscute de ça. Et je me mets aussi volontiers à disposition pour faire partie d'un groupe de travail si c'est demandé.

M. le Président. Merci bien.

Père Alain Voisard. J'ai travaillé une année en France, dans le diocèse de Grenoble. Là, j'ai vu la différence avec l'Église d'ici. Parce que là-bas ils comptaient les euros. Ici nous sommes dans une Église différente, alors là-bas les gens vivaient simplement des dons des gens. Ce qu'on proposait aux familles lors d'un deuil, c'est vrai qu'il y a certains frais pour l'Église, c'était EUR 120 pour un enterrement. Pour les mariages c'était EUR 80. Les gens donnaient s'ils voulaient, mais c'était libre. Ici à Fribourg, moi je me dis que la coutume veut que les gens payent leurs impôts d'Église et que ceux qui renoncent à l'Église et qui veulent une célébration à l'église, qu'on leur propose un don un peu particulier. Ça me paraît juste, mais qu'on n'aille pas le rendre obligatoire. Voilà ce que je pense. Parce que refuser l'Église à une personne c'est catastrophique. Je pense qu'on doit être miséricordieux. On doit être ouvert, on doit être accueillant, même si l'argent ne suit pas toujours.

M. le Président. Merci pour cette intervention.

M. Jean-Daniel Wohlhauser. M. le Président, chers collègues, je vois encore deux aspects à cette problématique. Le premier c'est les sorties d'Église, ce dont on discute. Mais il y a le deuxième aspect qui concerne les bâtiments de l'Église, dans quelle mesure on les met à disposition d'autres personnes qui sont sorties de l'Église, mais peut-être aussi d'autres religions qui le demandent. Merci.

M. le Président. Merci pour cette intervention M. Wohlhauser.

M. l'Abbé Alexis Morard. Alexis Morard, curé à l'UP St-Joseph ici à Fribourg de depuis le mois de septembre. J'ai passé quinze années à l'extérieur du Canton, mais quand même cinq dans la Broye au tout début de mon ministère.

Lorsque j'y étais comme jeune prêtre, j'ai fait l'expérience de la problématique des sorties d'Église, notamment du fait par exemple d'une famille dont l'enfant à l'âge de scolarité demandait le baptême et que nous avions à accompagner de manière heureuse avec la famille dans le cadre du catéchuménat des enfants. S'approchant de la date du baptême, du fait que le nom de cet enfant avait été publié dans une feuille dominicale, le conseil paroissial d'une des nombreuses paroisses de la Broye, je ne dirai pas laquelle évidemment, avait émis une certaine réticence au fait que l'enfant d'une personne qui avait cessé de payer ses impôts depuis de nombreuses années, puisse être baptisée dans l'église paroissiale, chose qui m'avait évidemment frappé, mais tout en comprenant cette logique. En recherchant les causes de la sortie d'Église de cette personne, le père de cet enfant, il s'agissait d'une bagarre avec l'ancien Conseil paroissial de l'époque qui avait promis de lui louer la cure qui avait finalement été donnée à quelqu'un d'autre, du fait qu'il n'y avait plus de prêtre dans cette paroisse. C'est la raison de cette sortie d'Église, comme une rogne un peu. J'ai donc dû déployer tous mes talents de jeune curé, gruérien dans la Broye de surplus, afin de suspendre tous les avis du Conseil paroissial et de me faire confiance. Dans les différents entretiens que j'ai eus avec cette famille, je me suis abstenu évidemment d'aborder la problématique, mais en faisant confiance aussi à l'Esprit-Saint et en montrant un bel accueil de pastorale de notre part, le baptême a quand même eu lieu au grand dam de certains. Et finalement, le papa se sentant si bien reçu dans l'Église avec sa famille, son enfant

ayant si bien vécu ce baptême, il se trouve que les choses se sont bien passées. Quelques mois plus, je reçois un téléphone du trésorier de la paroisse, un peu ému qui me dit : « Qu'est-ce que vous avez fait ? » Je n'ai rien fait. Que dites-vous ? Je ne sais pas de quoi vous parlez. Et bien voyez-vous, cette personne vient de payer l'arriéré d'impôts de sept ou huit ans d'un coup. Ça s'est fait tout seul, sans que nous n'ayons rien eu à faire, sinon que d'accueillir cette demande. Je tenais à partager avec vous cette expérience. Merci beaucoup de votre attention, M. le Président, chers collègues.

M. le Président. Merci à M. l'Abbé pour cette intervention. C'est justement ces partages d'expériences pratiques qui sont importants.

Mme Marie-Claude Fontaine. M. le Président, chers collègues, je m'excuse de reprendre la parole. Pour moi ce qui me touche le plus, c'est qu'il faut veiller qu'un défunt, une personne décédée, a fait un choix et le deuil et les gens qui assistent lors d'une cérémonie, ce n'est pas forcément rendre hommage à cette personne. C'est accompagner des gens dans le processus du deuil et je pense que là la place de notre Église elle est importante. L'image qu'on veut en donner en tant que chrétiens avant toute chose c'est peut-être justement d'éviter des sorties d'Église chez bon nombre de jeunes qui se posent la question : Qu'est-ce que notre Église aujourd'hui ? Et quand je parle avec les jeunes, il y a des jeunes qui disent : « Je suis chrétien, mais je ne peux plus soutenir l'Église. » Et c'est vrai que leur choix c'est de ne pas payer des impôts. Mais bien souvent je me dis qu'ils sont bien plus chrétiens que bon nombre de gens qui sont engagés dans l'Église. Important donc que nous fassions une bonne réflexion et qu'on n'aborde pas que la question financière au sein de notre Église catholique.

M. le Président. Merci également pour cette intervention. Je vois que pour le moment il n'y a plus d'intervention. Je donne encore la parole au Président du Conseil exécutif.

M. Patrick Mayor. M. le Président, Mesdames, Messieurs, je crois qu'avec cette envie qu'on avait, le Conseil exécutif, de venir dans les « Divers » pour susciter cette question, on a pu aborder une petite partie. On a parlé surtout de ces courriers, de ces lettres-types, on a parlé un peu de la partie financière.

Pour nous il nous semble important, et c'est le cheminement qu'on est en train de faire avec le Conseil exécutif, ensemble avec les Vicariats, d'avoir une pratique commune pour le Canton. Et une pratique aussi, qui tienne compte de la partie « argent » parce qu'il y a des paroisses qui sont encore très à cheval sur les Directives qui disent ça coûte tant, ça fait si, ça fait ça. Il y a d'autres paroisses qui commencent à se dire que ces moments des funérailles, c'est des moments émouvants, c'est des moments, s'ils sont bien préparés, qui donnent aussi un autre visage de l'Église. Est-ce que par rapport à ça, ça vaut la peine de lutter pour CHF 500 ou CHF 1'000 et de faire plusieurs courriers, de rappel, et de bien remonter que la personne était sortie de l'Église. Sur ces points nous, Conseil exécutif, avons besoin d'avoir un peu votre ressenti et que vous puissiez le sentir par rapport aux paroisses pour lesquelles vous êtes délégués, afin qu'on puisse voir comment on peut avancer. Parce qu'on sent qu'on est à la croisée de deux chemins. D'un côté, on comprend la partie réglementaire et, de l'autre côté, il y a la partie humaine. Souvent, ce sont les agents pastoraux et les prêtres qui sont confrontés au fait de devoir presque dire à la famille « je vous comprends », mais de devoir expliquer au conseil paroissial, dans cette situation, on devrait quand même faire quelque chose. Et là il y a vraiment un élément clé par rapport à ces sorties d'Église.

Et nous ce qu'on voit, dans toutes les séances qu'on fait, chaque fois qu'on va visiter un conseil, chaque fois qu'on a une séance, dans les Divers on parle de ça. Parce que c'est un problème. Et l'idée serait que l'on puisse être capable d'amener une situation qui puisse être une situation valable pour les dix prochaines années et une situation qui soit équivalente pour toutes les paroisses. Et ça ne se cantonne pas juste à deux ou trois documents qu'on doit bien faire, c'est une pratique. Là on a besoin de sentir et j'ai apprécié que ce matin on ait déjà pu échanger, que des personnes se proposent. Nous, on continue ce chemin, on va essayer dans les prochaines Assemblées de revenir avec d'autres types de questions pour avoir votre sentiment et savoir que si on décide quelque chose, car c'est clair que c'est au Conseil exécutif et aux Vicariats de mettre ça en place, d'avoir votre soutien et on avance dans une direction commune.

M. le Président. Merci M. Mayor pour cette intervention. Je remercie le Conseil exécutif de nous avoir associé à des réflexions très importantes. Pour terminer ce sujet et concernant le rapport que le Conseil exécutif nous a présenté sous les Divers, il n'y a pas de prise en considération formelle. Mais vous êtes d'accord avec moi, c'est un encouragement de l'Assemblée de poursuivre le travail en s'associant à des personnes, qui sont directement confrontées au problème au niveau des paroisses et des unités pastorales. J'invite les personnes qui sont intéressées à travailler dans cette Commission, de s'annoncer aussi auprès du Conseil exécutif. Pour le moment c'est M. Maurice Seydoux qui l'a fait. D'autres personnes peuvent évidemment le faire. J'invite le Conseil exécutif et les Vicariats à poursuivre ce travail.

b) Divers
b) Verschiedenes

M. le Président. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

M. Patrick Blanc. Nous allons voter à la fin de ce mois, sur la modification de l'imposition des personnes morales, avec un deuxième objet qui nous demande si nous acceptons une aide de l'État par rapport à cette diminution du taux d'imposition. Je voulais savoir si le Conseil exécutif a des informations à ce niveau-là ?

M. le Président. Merci M. Blanc pour cette intervention.

M. Patrick Mayor. M. le Président, Mesdames, Messieurs, juste pour vous répondre. Il y a deux problématiques. Une problématique est au niveau paroissial. C'est évident que les paroisses qui ont beaucoup de personnes morales, auront une diminution d'entrées. Il y a l'État qui donne une compensation pendant un certain nombre d'années. Il va y avoir normalement un déplacement vers les personnes physiques, mais là on ne sait pas exactement comment ça va se passer. Nous, ce qu'on a fait au niveau de la Corporation et je vous conseille de le faire aussi au niveau de la paroisse, on a fait un suivi de ce frein aux dépenses de 12,5 % dans les années, en tenant compte de la réduction de 25 et 35 % des impôts. Et on a ajouté aussi les 7 mio. qui sont répartis sur les années, pour voir comment ça va se passer au niveau cantonal. Et on a aussi tenu compte de l'évolution du nombre de personnes qui payent les impôts, c'est assez compliqué, j'ai un fichier Excel que je peux mettre à disposition et expliquer, si jamais il devait y avoir un intérêt, car il faut tenir compte chaque année de l'évolution du nombre de personnes qui payent les impôts, donc de la croissance de la population, les sorties d'Église, il faut faire un peu des projections pour voir où on arrive.

Ce que nous avons remarqué, vu qu'au niveau de la Corporation ce 12,5 % est décalé de 4 ans, parce qu'on fait une moyenne des 3 années, n-3 ou n-4, on a remarqué que ce serait en 2023/2024 qu'on aurait un léger plat. Mais on n'a pas vu de chute drastique. Par contre, ceci est valable pour le Canton, mais c'est évident qu'il y aura une incidence plus significative auprès des paroisses, dont la commune compte beaucoup de personnes morales. Mais c'est aussi normalement les paroisses qui ont une grande assiette fiscale. Mais ça on n'a pas pu le faire pour chaque paroisse, mais on a étudié ces différents éléments. Au niveau cantonal, l'impression que nous avons eue avec les gens de la compta qui ont fait ça, c'était que la compensation qui était proposée par l'État pour les paroisses, était globalement assez bien calculée. Et évidemment, une réduction de l'impôt risque de faire des réductions d'entrées. J'ai l'impression que la baisse du taux devrait amener également un peu plus d'entreprises et de ce fait plus d'entrées. C'est à voir.

Il y a un article qui va passer, mardi je crois, dans La Liberté, il y a eu des questions à certains présidents de paroisse et j'ai aussi été questionné sur le sujet. Merci.

M. le Président. Merci bien pour ce complément. Pour terminer, une petite réflexion de ma part. J'avais prévu de faire quelques réflexions devant vous avant le début du travail, mais en voyant l'ordre du jour, j'y ai finalement renoncé, car il ne faut pas trop multiplier les interventions.

J'aimerais tout simplement me référer à la fin de cette Assemblée à la lettre ouverte que vous avez toutes et tous reçue dernièrement du Conseil exécutif et qui aussi été envoyée à tous les conseillers paroissiaux. Je peux souligner aussi, j'y adhère entièrement ! Je partage les préoccupations et en même temps j'ai l'espoir que les responsabilités partagées puissent pas à pas devenir réalité. A mon avis, c'est une condition pour que l'Église puisse demeurer dans notre société un acteur écouté et fiable.

Ich möchte noch ein paar Worte zum Abschluss sagen. Bevor wir die konkrete Arbeit anpacken, wollte ich etwas mehr sagen, aber ich habe schliesslich darauf verzichtet, um die Kräfte nicht zu fest zu verzetteln. Ich beziehe mich nämlich auf den offenen Brief, welchen wir kürzlich vom Exekutivrat erhalten haben und der allen Pfarreiräten zugestellt wurde. Ich bin mit dem Inhalt und der Stossrichtung voll und ganz einverstanden! Und ich teile die Anliegen. Ich habe die Hoffnung, und zum Glück, noch nicht verloren, dass eine gemeinsame Verantwortung Schritt für Schritt Wirklichkeit werden kann. Das ist für mich eine Voraussetzung, damit unsere Kirche, zusammen mit den anderen Kirchen, in der Gesellschaft eine Akteurin bleibt, die beachtet und auch gehört wird.

Merci pour votre attention.

Pour finir encore deux ou trois choses pratiques. Vous avez pris connaissance des dates de nos assemblées de cette année. Une assemblée est prévue le 12 octobre, c'était une date de réserve, mais étant donné que différents objets ont été renvoyés, je pense que cette assemblée aura lieu. Est une assemblée le 14 décembre pour le budget.

L'administration vient déjà me communiquer les dates des assemblées pour 2020, étant donné que les salles sont très demandées et c'est une très bonne chose. Ça veut dire qu'il y a une bonne offre de services. Il faut réserver ces dates assez tôt. Alors l'administration me communique les dates suivantes :

Samedi, 6 juin 2020

Samedi, 10 octobre 2020

Samedi, 12 décembre 2020

Avant la fin, je prie ceux qui partent maintenant, de laisser les badges, les pancartes et les écouteurs sur la table.

Je vous remercie beaucoup de votre participation à nos débats. Je clos l'Assemblée en libérant les délégués désignés par les prêtres et pastoraux, par l'Évêque, par les mouvements et les représentants des communautés religieuses, en leur souhaitant un bel été et j'espère un peu de temps pour se reposer.

Aux délégués des paroisses, après une pause d'une dizaine de minutes, on commencera l'Assemblée de la CMP.

Merci et à cet automne.

Fin de la séance à 11.07 heures.

Ende der Sitzung, um 11.07 Uhr.

Le Président / Der Präsident :

La Secrétaire / Die Sekretärin :

Walter Buchs

Patricia Panchaud

La collaboratrice du Secrétariat / Die Mitarbeiterin des Sekretariats: Béatrice Duvoisin

Approuvé par l'Assemblée du / Genehmigt durch die Versammlung am 14.12.2019